

APPEL A CONCURRENCE KARTING

Le Rotax Mini Max 125 retenu pour équiper la catégorie Minime

Suite à l'appel à concurrence lancé au mois de mai dernier, la FFSA a décidé de retenir le modèle Mini Max 125 pour l'équipement de la catégorie Minime lors des trois années à venir (2015, 2016 et 2017). Fabriqué par Rotax et distribué par ses centres de service, ce moteur 2 temps développant 11 CV sera installé sur les karts de la catégorie Minime destinée, par excellence, à l'apprentissage de la discipline.

Accessible à partir de 9 ans jusqu'à 12 ans, la catégorie Minime vient dans la continuité de la catégorie Mini Kart. Moteur de nouvelle génération, le Mini Max 125 est déjà très implanté dans de très nombreux pays. Pour répondre au caractère évolutif voulu par la FFSA, une modification technique mineure permettra d'accéder à la catégorie Cadet avec le même moteur.

Le moteur Mini Max 125, commercialisé au prix de 2 670 € TTC, bénéficiera d'un réseau de distribution en France composé de 70 centres de service et d'une garantie de 6 mois, délivrée par le constructeur.

Rotax accentuera ses efforts en matière de promotion de la catégorie Minime en mettant à disposition de chaque Commission Régionale de Karting un moteur Mini Max 125 neuf et une dotation exceptionnelle pour la catégorie et ses compétitions nationales.

Frédéric Billet
Attaché de presse FFSA Karting
Mobile : +33 6 81 54 09 03
Courriel : frederic@kartcom.com
Site internet : www.ffsakarting.org